

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse (AFNT)

L'enquête publique environnementale débute

lundi 6 novembre 2023

**L'opération des Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse (AFNT), prévue dans le cadre du Grand Projet ferroviaire Sud-Ouest (GPSO), entre dans une nouvelle étape-clé : l'enquête publique environnementale, qui se déroulera du lundi 6 novembre à 9h00 au mardi 5 décembre 2023 à 17h00. Durant toute cette période, de nombreux moyens sont mis à la disposition du public pour qu'il puisse s'informer et s'exprimer sur les enjeux environnementaux de l'opération et sur les propositions du maître d'ouvrage pour « Éviter, Réduire, Compenser » ses effets.**

Les Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse concernent un linéaire de 19 km de voies ferrées sur l'axe Bordeaux-Sète, traversant 5 communes (Castelnau d'Estrétefonds, Lespinasse, Fenouillet, Saint-Jory et Toulouse).

Partie intégrante du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO), cette opération, couplée à la création des lignes nouvelles entre Bordeaux, Toulouse et Dax, vise à renforcer l'offre de services ferroviaires du territoire pour :

- améliorer les transports du quotidien ;
- développer le fret ;
- accueillir les futures circulations TGV et TET.

## A quoi sert cette enquête publique environnementale ?

Les AFNT ont déjà fait l'objet d'enquêtes publiques, qui ont permis de déclarer l'utilité publique de l'opération en 2016 (décision confirmée par le Conseil d'État en 2021) puis, en 2022, de consulter les citoyens sur les aménagements fonciers et le volet parcellaire. L'enquête publique environnementale qui s'engage est la dernière étape administrative avant le démarrage des travaux.

Il s'agit cette fois d'informer le public et de recueillir son avis sur les mesures proposées pour insérer durablement ces AFNT dans le territoire, et les propositions du maître d'ouvrage pour « Éviter, Réduire, Compenser » l'impact de l'opération sur les milieux naturels, la santé et les activités humaines (protections phoniques, bassins, plantations, rétablissement des voiries, etc.).

## Le public invité à s'informer et à s'exprimer largement

Le dossier de demande d'autorisation environnementale est consultable :

- dans sa version papier à la Maison de la citoyenneté Est – siège de l'enquête - 8 avenue du Parc, 31500 Toulouse ;
- en version dématérialisée sur la plateforme dédiée : [www.registre-numerique.fr/afnt](http://www.registre-numerique.fr/afnt), également accessible via le site Internet de la préfecture de Haute-Garonne.

Le public est invité à faire part de ses observations, questions et contributions :

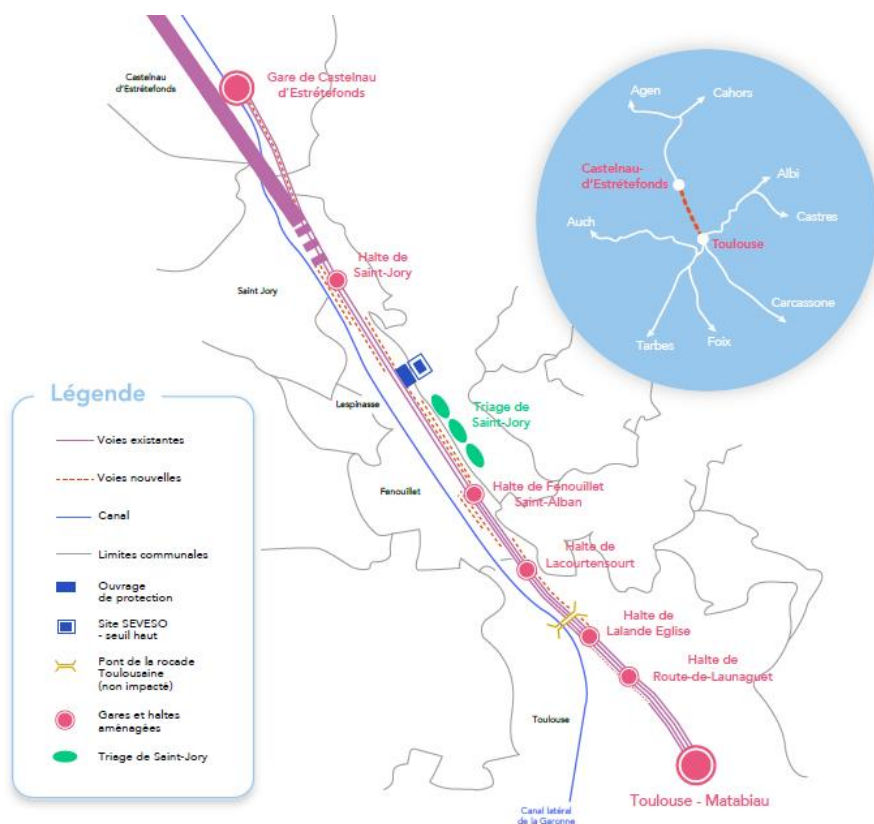
- auprès des commissaires enquêteurs désignés à cet effet par le Tribunal Administratif de Toulouse, aux dates et heures des 7 permanences programmées (Maison de la citoyenneté Est de Toulouse, mairies de Fenouillet, Lespinasse, Saint-Jory et Castelnau d'Estrétefonds). Dates consultables [ici](#)
- sur les registres papier ouverts sur les lieux des permanences ;
- sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête : <https://www.registre-numerique.fr/afnt>
- par courrier à l'attention de Monsieur le président de la commission d'enquête – Enquête publique concernant l'opération AFNT – Maison de la citoyenneté Est – 8 avenue du Parc, 31500 Toulouse ;
- par courriel : [afnt@mail.registre-numerique.fr](mailto:afnt@mail.registre-numerique.fr)

**À noter :** la commission d'enquête organise une **réunion publique mercredi 15 novembre de 19 h à 21 h, à la salle des fêtes de Fenouillet**. Une **traduction simultanée en langue des signes** permettra aux personnes sourdes et malentendantes de suivre les échanges et d'y participer.

### Et après ?

A l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête établira son rapport. Sur la base de ses conclusions, il reviendra à l'État de décider de délivrer l'arrêté d'autorisation environnementale permettant d'engager les travaux.

## La carte des AFNT



L'opération comprend :

- la mise à 4 voies de l'infrastructure ferroviaire de Toulouse à Saint-Jory, en vue de l'accueil des futurs TGV ;
- la réalisation d'un terminus partiel des TER périurbains à Castelnau d'Estrétefonds ;
- l'aménagement de 6 haltes et pôles d'échanges multimodaux ;
- La modernisation des postes de signalisation commandés à distance et de la caténaire.

## La démarche « Éviter, Compenser, Réduire » en chiffres

Les AFNT, c'est :

- 2,65 millions de trajets routiers évités
- 6 pôles d'échanges multimodaux
- 231 bâtiments protégés par près de 7,7 km d'écrans acoustiques,
- 264 façades isolées

Plus d'informations sur [www.gpso.fr](http://www.gpso.fr)